

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD  
MRC DE COATICOOK**

**SÉANCE ORDINAIRE DU SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT**

À la séance ordinaire du conseil municipal d’East Hereford tenue à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église, East Hereford, le sixième jour d’avril deux mille vingt, étant la quatrième assemblée ordinaire de la cent soixante-deuxième session.

Étaient présents	Mmes.	Marie-Ève Breton, mairesse Nicole Bouchard, conseillère poste 1 Linda McDuff, conseillère poste 5
Était présents par visioconférence	M.	Normand Roy, conseiller poste 2
	M.	Benoit Lavoie, conseiller poste 3
	Mme.	Anick-Nadia Gauthier Arbour, conseillère poste 4
Était absente	Mme.	Caroline Lemire, conseillère poste 6

Était aussi présent Monsieur François Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Ouverture de l'assemblée**

L’assemblée est ouverte à 19h00 par le mairesse Marie-Ève Breton.

**20-04-48 Les séances du conseil en temps de COVID-19**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d’urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu’au 29 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** l’arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**SUR PROPOSITION** du conseiller Benoit Lavoie  
**APPUYÉE** par la conseillère Nicole Bouchard

**IL EST RÉSOLU** que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et ce, jusqu’à la levée de l’état d’urgence sanitaire.

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**

#### **20-04-49 Adoption de l'ordre du jour**

Ayant tous pris connaissance du projet d'ordre du jour;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Nicole Bouchard  
**APPUYÉE** par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

**IL EST RÉSOLU** que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **20-04-50 Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2020**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2020;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Linda McDuff  
**APPUYÉE** par le conseiller Benoit Lavoie

**IL EST RÉSOLU** de les approuver tel que déposés, ceux-ci étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des résolutions qu'ils contiennent.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **Période de questions du public**

Aucune question.

### **RAPPORTS**

#### **Mairesse – Marie-Ève Breton**

La chaîne téléphonique de la sécurité civile a été lancée pour s'assurer que chaque citoyen se portait bien et inviter chacun à se manifester si des inquiétudes devaient survenir. Il est question de quelques sujets concernant l'état de la situation en lien avec la crise de la COVID-19 et des enjeux au niveau de la MRC de Coaticook.

#### **Environnement et Culture (Nicole Bouchard)**

Rien à signaler

#### **Développement local, régional et touristique (Normand Roy)**

Une conférence sur les milieux humides a eu lieu

#### **Église (Normand Roy)**

Le brunch de Pâques a été annulé par rapport à la situation actuelle.

#### **Réseau routier (Benoit Lavoie)**

Rien à signaler

#### **Famille et aînés (Anick-Nadia Gauthier Arbour)**

Rien à signaler

### **Sécurité civile et publique (Anick-Nadia Gauthier Arbour)**

On remarque une présence accrue des policiers sur le territoire avec la fermeture du sentier pédestre et la présence de véhicules stationnés sur le bord de la route.

### **Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)**

Rien à signaler.

### **Loisirs (Caroline Lemire)**

Absente.

## **DÉCISIONS**

### **20-04-51 Dépôt des états financiers 2019**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Nicole Bouchard  
**APPUYÉE** par la conseillère Linda McDuff

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le rapport financier 2019 de la municipalité d'East Hereford préparé par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton et déposé par le secrétaire-trésorier, et d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tel que requis par la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **20-04-52 Accès à Revenu Québec**

**Considérant** que le fait d'être inscrit à Clicsécur ne suffise pas à autoriser l'accès aux document de Revenu Québec;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour  
**APPUYÉE** par le conseiller Normand Roy

**IL EST RÉSOLU** que la municipalité d'East Hereford autorise son secrétaire-trésorier François Lessard à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la municipalité à clicsécur – Entreprises;
- Gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir et assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **20-04-53 Rapport annuel en sécurité incendie – 2019**

**ATTENDU** que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité d'East Hereford prend en compte le rapport annuel pour l'année 2019 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «*communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements*», communément appelé «DSI» ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Linda McDuff  
**APPUYÉE** par le conseiller Benoit Lavoie

#### **IL EST RÉSOLU**

- 1) d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2019, tel que présenté ;
- 2) de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **20-04-54 Balayage des rues et des chemins municipaux**

**ATTENDU** que la Municipalité doit procéder au balayage des rues et des chemins municipaux;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Normand Roy  
**APPUYÉE** par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

#### **IL EST RÉSOLU**

- 1) d'engager la firme Les Entreprises Breton de Sherbrooke pour le balayage des rues et chemins de la municipalité au taux horaire de 135,00\$ pour le matériel roulant;
- 2) d'engager le crédit d'au maximum 5000.00\$ pour ce contrat, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la facture par le secrétaire-trésorier.

## **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **Entretien des terrains municipaux**

Point reporté

**20-04-55 Fauchage des abords de route**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Nicole Bouchard  
**APPUYÉE** par la conseillère Linda McDuff

**IL EST RÉSOLU**

- 1) de requérir les services de Entreprise Ghislain Lafaille pour le fauchage des abords pour l'été 2020;
- 2) le taux demeure à 46\$/km pour une dépense maximale de 2000.00 \$;
- 3) d'engager le crédit de 2000.00 \$ pour cette dépense, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de cette dépense par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20-04-56 Conseil sport loisir Estrie – adhésion 2020-2021**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Linda McDuff  
**APPUYÉE** par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

**IL EST RÉSOLU**

- 1) que la municipalité d'East Hereford renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2020-2021;
- 2) d'autoriser le directeur général à compléter le formulaire d'adhésion en ligne et à engager le crédit de 70.00\$ pour cette adhésion, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par le secrétaire-trésorier;
- 4) que Marie-Ève Breton et François Lessard soit désignés à titre de représentants de la municipalité pour participer aux activités corporatives et y exercer le droit de parole et de vote de la municipalité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20-04-57 Régularisation de l'entente – Entretien d'hiver du chemin Andrews et borne sèche du chemin des Côtes**

**ATTENDU** que la résolution 19-10-185 prévoyait le paiement d'un montant de 1000\$ pour l'ouverture et l'entretien du chemin Andrews sur une distance de 0,2 km ainsi que du chemin menant à la borne-sèche sur le chemin des Côtes;

**ATTENDU** qu'une demande a été faite après l'adoption de la résolution 19-10-185 afin d'augmenter le coût des travaux à 1100\$;

**ATTENDU** que le conseil a été consulté, a accepté la modification du coût du contrat et que ce nouveau montant a été porté au budget de la municipalité, sans que l'entente d'entretien ou la résolution 19-10-185 ne soient modifiées;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Linda McDuff  
**APPUYÉE** par le conseiller Normand Roy

**IL EST RÉSOLU** d'accepter la modification du coût du contrat et de régulariser l'entente d'entretien d'hiver du chemin Andrews et borne sèche du chemin des Côtes afin d'autoriser le paiement de 1100\$ à M. Jerry Cunnington.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20-04-58 Don annuel à la bibliothèque**

**SUR PROPOSITION** du conseiller Normand Roy  
**APPUYÉE** par la conseillère Linda McDuff

**IL EST RÉSOLU**

- 1) de verser la contribution annuelle de 1000\$ à la bibliothèque municipale;
- 2) d'engager le crédit de 1000\$, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20-04-59 Comité de développement des Trois villages – contribution**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour  
**APPUYÉE** par le conseiller Benoit Lavoie

**IL EST RÉSOLU**

- 1) de verser la contribution annuelle de 850\$ au comité de développement des Trois villages;
- 2) d'engager le crédit de 850\$, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20-04-60 Fermeture du bureau municipal au public en temps de COVID-19**

**CONSIDÉRANT** les décrets gouvernementaux qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** que l'obligation de tenir une assemblée mensuelle du conseil municipal conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec est maintenu;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Linda McDuff  
**APPUYÉE** par la conseillère Nicole Bouchard

**IL EST RÉSOLU**

- 1) d'entériner la décision de fermer le bureau municipal au public depuis le mardi 24 mars 2020;
- 2) de maintenir la fermeture du bureau municipal au public jusqu'à ce que l'état d'urgence sanitaire soit levée sur le territoire québécois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20-04-61 Avis de motion**

Madame la conseillère Nicole Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 282-19 relatif à la taxation et la tarification municipales 2020, les conditions de perception et le taux d'intérêt exigible sur les retards sera présenté pour adoption.

**20-04-62 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 283-20 modifiant le règlement 282-19 pour taxation et tarification municipales 2020 afin de fixer le taux d'intérêt en contexte de situation d'urgence sanitaire québécois**

**PRÉSENTATION** est faite par François Lessard, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité d'East Hereford, d'un projet de règlement modifiant le règlement 282-19 ayant pour objet la taxation et la tarification municipales 2020, les conditions de perception et le taux d'intérêt exigible sur les retards, Monsieur Lessard mentionne l'objet du règlement et sa portée. Ce règlement sera adopté par le conseil de la municipalité lors d'une prochaine session de ce conseil.

**LE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ** par la conseillère Nicole Bouchard et une copie du projet de ce règlement est remise aux membres du conseil. Des copies sont également disponibles pour consultation.

**CORRESPONDANCE**

**20-04-63 Correspondance aux archives**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Nicole Bouchard  
**APPUYÉE** par le conseiller Normand Roy

**IL EST RÉSOLU** que la correspondance présentée par le secrétaire-trésorier soit conservée aux archives municipales, suivant les règles prévues au calendrier de conservation en vigueur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FINANCES**

**20-04-64 Rapport financier au 31 mars 2020**

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 31 mars 2020;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère Linda McDuff  
**APPUYÉE** par le conseiller Benoît Lavoie

**IL EST RÉSOLU** que ce conseil en accepte le dépôt.

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Solde de départ	152 000.45	20 231.36
Déboursés de mars	31 539.60	
Revenus de mars	200 973.31	14.85
Chèques en circulation	234.08	
Solde à la Caisse	321 434.16	
Solde réel	321 200.08	20 246.21

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**20-04-65 Présentation des comptes au 2 avril 2020**

Ayant tous pris connaissance des comptes payés et à payer au 2 avril 2020;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Normand Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller Benoît Lavoie

**IL EST RÉSOLU** que ce conseil approuve les dépenses présentées par le secrétaire-trésorier et en autorise le paiement pour un montant total de 8 327.13\$ et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune d'elle, sous réserve des crédits disponibles. De plus, le conseil entérine la liste des paiements émis en mars 2020, pour un montant total de 31 723.68\$

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **DISPOSITIONS FINALES**

#### **20-04-66 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé;

**SUR PROPOSITION** du conseiller Normand Roy  
**APPUYÉE** par la conseillère Nicole Bouchard

**IL EST RÉSOLU**  
que la séance ordinaire soit levée à 20h45.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Marie-Ève Breton, mairesse

\_\_\_\_\_  
François Lessard, sec.-trésorier

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_